



SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal

Mercredi 24 avril 2013 à 20h00

Salle communale de Chésereux

Le Président, M. Eric Hermann, ouvre la séance du Conseil Intercommunal du Conseil régional du district de Nyon à 20h05. Il souhaite la bienvenue à toutes les déléguées, à tous les délégués, aux membres du CODIR et aux représentants de la presse.

1) Liste des présences

Les cartons de vote ayant été distribués, M. le Président informe que 38 communes sont présentes et que 55 délégué-e-s représentent un total de 92 voix.

Il informe que les Municipalités de Bogis-Bossey, Bursins, Crassier, Longirod et Prangins se sont excusées, de même que Mmes C. Gallay, F. Golaz, C. Monnard et MM. A. Nicola, E. Valdieu. La Commune de Tartegnin est absente.

Pour le CODIR, MM. S. Beck et T. Magnenat sont également excusés.

Le quorum étant atteint, M. le Président annonce que l'Assemblée peut valablement délibérer.

2) Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose de modifier l'ordonnancement de l'ordre du jour dans la mesure où il doit faire part de communications en lien avec les assermentations. Il propose donc de passer le point 6 "Communications du Bureau du Conseil Intercommunal" en point 3 et de décaler les autres items. Il demande si cette modification convient.

L'ordre du jour, modifié, est **adopté à l'unanimité**

3) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

M. le Président informe l'assemblée que M. Thierry Magnenat, Syndic de la Commune de St-Cergue lui a fait part de sa décision de démissionner du CODIR et ceci au 30 avril prochain. Il explique ce retrait par l'impossibilité de mener de front sa vie professionnelle, de même que celle de Syndic de sa Commune et de membre du CODIR. Fervent défenseur du Conseil Régional, il regrette fortement de devoir prendre cette décision ayant eu un réel plaisir de travailler avec les membres du CODIR et les membres du Conseil Intercommunal.

D'autre part, le bureau a reçu un courrier de la Commune de Genolier annonçant le retrait de M. Georges Richard, délégué de cette Commune. Il est remplacé par Mme Florence Rattaz,

Syndique. Pour terminer, Mme Véronique Andersson ayant quitté son poste de Municipale de St-Cergue, elle est remplacée par M. Martin Jaussi.

4) **Assermentation**

M. le Président lit le texte officiel du serment à Mmes F. Rattaz et M. Bersier et MM. M. Jaussi et J.-P. Perdriarzat. Tous promettent de le respecter. Les nouveaux délégués au Conseil Intercommunal sont applaudis par l'Assemblée.

5) **Election d'un membre au Comité de Direction (CODIR)**

Le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu la candidature de Mme Florence Rattaz pour le poste vacant au CODIR. Il demande s'il y a d'autres personnes qui se présentent pour ce poste.

Mme F. Rattaz étant seule candidate pour ce poste, M. le Président propose de l'élire tacitement.

Madame Florence Rattaz est élue par applaudissements

Mme F. Rattaz est assermentée de suite.

6) **Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2012 à Begnins**

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des commentaires à formuler concernant ce procès-verbal. Ceci n'étant pas le cas,

le procès-verbal du 12 décembre 2012 est **adopté par 90 oui et 2 abstentions**

7) **Communications du Comité de Direction (CODIR)**

M. G. Creteigny revient sur la démission de M. T. Magnenat en tenant à préciser que le CODIR a été très affecté par cette annonce dans la mesure où M. Magnenat est quelqu'un de généreux ayant un sens de la critique très aiguisé mais également très constructif. Il lui souhaite une poursuite de sa carrière la plus belle possible.

M. G. Creteigny annonce les différentes interventions des membres du CODIR et passe la parole à M. P. Stampfli qui développe le sujet des transports publics.

Concernant les horaires 2014, il signale que dès la mise en service en décembre quelques petits dysfonctionnements ont été constatés. Par la suite, remarques, discussions et rencontres ont eu lieu afin d'améliorer le nouvel horaire qui devrait entrer en vigueur le 15 décembre 2013. Un courrier parviendra aux communes à ce sujet. Une fois les chiffres validés et consolidés, des adaptations seront proposées au CODIR et un préavis sera déposé pour un vote au mois de septembre concernant des améliorations pour le mois de décembre. Une consultation publique concernant ces nouveaux horaires aura lieu au mois de juin. Les statistiques des transporteurs permettront de réinviter les communes afin d'affiner encore le travail. Concernant les vélos en libre service, M. Stampfli annonce que VéloPass a été racheté par CarPostal et s'appelle désormais Publibike. Il en précise les avantages et confirme que les conventions conclues restent valables.

M. J. Sommer revient sur le thème des énergies renouvelables, en réponse, entre autre, à l'intervention de Mme D. E. Christin, lors de la dernière séance du Conseil Intercommunal. Il rappelle la volonté d'engager la démarche "planification énergétique territoriale" dans le cadre du PDRN. Ce thème avait d'ailleurs fait l'objet d'un préavis concernant un demande de crédit de CHF 50'000.-- en 2011. En janvier dernier le canton a annoncé une participation de CHF 20'000.-- pour compléter le travail. Trois objectifs ont été fixés et, pour obtenir des résultats concrets et utiles pour tous, un mandat, en trois étapes, a été confié au bureau Amstein & Walter. Ce dernier avait effectué l'étude préliminaire en 2012. Deux des trois étapes devraient être terminées cet automne et la troisième devrait toucher à sa fin au début 2014 de manière qu'une synthèse puisse être présentée au

printemps prochain. Cinq rencontres sont programmées dans la deuxième quinzaine de mai. M. Sommer compte sur les communes et informe qu'en cas de questions, Mme Sandrine de Coulon, cheffe de projet, est à disposition pour y répondre.

M. G. Produit évoque quelques éléments du département de la culture en précisant qu'il y a une véritable volonté de construire une politique culturelle. Il précise que cette année c'est les arts de la scène qui sont soutenus, mais que par la suite les autres volets seront également de la partie. Dans l'avenir, un groupe d'évaluation mixte, entre politiques, professionnels et techniciens sera constitué pour l'étude des projets soumis. Cette année six projets ont été retenus pour un soutien à hauteur de CHF 28'000.--. M. G. Produit présente rapidement ces créations et rappelle que le "Prix Artistique 2013", en collaboration avec la Ville de Nyon, pour musiciens ou groupes de musique, verra sa remise des prix se dérouler le 7 novembre 2013. Concernant la politique sportive, M. Produit informe que ce dossier n'a pas pu aboutir, pour ce qui le concerne, de manière optimale. Il annonce qu'une commission mixte est en voie de création au niveau du district afin de débattre de la pratique du sport en général, mais qu'il désire d'abord en parler avec les élus locaux.

M. G. Cretegy revient sur l'évolution du vote concernant le Plan d'Investissement Régional. Il a le plaisir d'annoncer que sept communes l'ont actuellement accepté. Sans transition, il passe à la présentation du fonctionnement du Conseil Régional tout en précisant que certains pensent que c'est une boîte noire. Il donne des informations sur l'organe exécutif, avec ses trois groupes thématiques, le secrétariat, qui est en appui du CODIR, avec, là aussi, trois pôles de compétences. Il détaille sa composition et les exemples d'accompagnement de projets pour terminer avec les outils développés et le financement tiers pour lesquels le Conseil Régional est un passage obligé. Il rappelle que tous les éléments évoqués peuvent être retrouvés soit sur le site du Conseil Régional, soit dans les diverses brochures éditées par celui-ci.

La présentation informatique de ces communications est téléchargeable sur le serveur du Conseil Intercommunal.

8) Préavis N° 26-13 : Constitution d'un fonds à l'innovation régionale de CHF 75'000.--

M. le Président prie les rapporteurs de la commission ad'hoc et de la commission de Gestion et des Finances de lire les conclusions de leur rapport.

La commission ad'hoc, par la voie de M. F. Mani, propose d'accepter le préavis tel que présenté.

M. P.-A. Schmidt annonce que les membres de la commission de Gestion et des Finances sont favorable à l'acceptation de ce préavis, mais proposent que l'amortissement de la somme de CHF 75'000.-- se fasse sur deux ans.

M. le Président suggère que cette proposition soit transformée en amendement et demande si celui-ci est appuyé par l'assemblée ce qui est le cas à une majorité évidente.

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. D. Rossellat donne quelques précisions en insistant sur le fait que les sommes qui pourront être allouées sont dérisoires en regard des montants engagés par les entreprises. Néanmoins, il s'agira de donner un coup de projecteur sur une politique d'innovation qui sera bien plus important que les montants engagés. Il précise encore qu'il s'agit de s'approcher des règles cantonales dans la mesure où ce dernier investi pour moitié.

M. B. Penel annonce que le CODIR soutien l'amendement de la commission de Gestion et des Finances.

M. C. Uldry propose deux modifications à apporter au Règlement soumis en s'appuyant sur la loi cantonale. Il soulève le problème de la distorsion de concurrence et propose d'ajouter, au chapitre 4 du Règlement, "d'éviter la distorsion de concurrence entre les entreprises de son territoire". L'autre point concerne l'obligation de rendre des comptes et de renseigner. M. Uldry trouve important que les bénéficiaires des aides rendent des comptes et renseignent de manière à ce que le Conseil Régional puisse savoir ce qu'il advient des sommes allouées. Il propose donc que le bénéficiaire de l'aide puisse informer à tout moment le Conseil Régional de l'utilisation des aides, de rendre des comptes et de répondre aux questions qui lui sont adressées. Pour terminer, M. Uldry soulève le

problème de la validation du dit règlement par les autorités compétentes à quoi il rajoute qu'il lui semble que c'est le Conseil Intercommunal qui détient cette compétence. De ce fait, il propose d'ajouter aux conclusions du préavis, pour décision lors de ce Conseil ou pour le prochain, que ce règlement soit adopté par les conseillers.

M. le Président pense que c'est le préavis qui doit être adopté ce soir et que le règlement le sera lors d'une prochaine séance.

M. D. Rossellat reprend en précisant que si ce règlement devait être adopté par les divers organes politiques, autant arrêter ce projet. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'adopter un préavis portant sur de très petites sommes et qu'il ne voit pas l'entrée dans une spirales de concurrence.

M. G. Cretegnny appuie les propos de son collègue en insistant sur la durée très courte de ce projet puisqu'il s'agit d'un démarrage qui porte sur deux ans. Il précise que les deux autres régions qui procèdent de cette manière n'ont absolument pas soumis un règlement à leurs Conseils.

M. P. Burnier se demande s'il ne faut pas faire fi des deniers de l'Etat et de procéder au plus simple.

M. D. Rossellat rappelle qu'il existe quelques lois sur l'aide au développement économique que d'aucuns connaissent et d'autres pas. Mais au final, s'il y a une certaine somme d'argent à recevoir, il ne voit pas pourquoi ne pas faire l'exercice et de se priver de cette manne.

M. D. Collaud précise que la Ville de Gland est favorable au préavis, mais qu'elle a quatre remarques notamment sur le montant des frais qui semblent extrêmement importants, concernant les articles 4 et 5 du Règlement, le fait du libellé au sujet du maintien ou de la création d'emplois et, pour terminer, la liste des personnes faisant partie du jury.

M. D. Rossellat informe que les CHF 7'500.-- serviront à faire de la communication, à l'organisation d'une conférence de presse dans la mesure où ces mesures sont très importantes dans l'idée du coup de projecteur.

M. P.-A. Schmidt appuie M. D. Rossellat en insistant que le Conseil Régional peut lever des subventions et qu'il peut être facilitateur, mais qu'il important d'aller de l'avant sans s'arrêter sur des détails de règlement.

M. C. Uldry précise que c'est bien pour obtenir les contributions cantonales qu'il soulève la question de la ratification de ce règlement modifié comme présenté plus haut.

M. le Président demande s'il y a des personnes qui appuient la modification proposée par M. C. Uldry.

M. D. Collaud propose de ne pas voter le règlement dans la mesure où les articles 4 et 5 peuvent poser problèmes. Il pense qu'il ne faut pas se précipiter dans la mesure où si ce règlement est validé ce jour, il liera les mains du CODIR et qu'il ne sera plus possible de revenir en arrière. Il propose que ce soit le CODIR qui regarde s'il faut venir lors d'une prochaine séance. Il insiste néanmoins sur la teneur des articles 4 et 5 qui doivent être allégés et être plus souples.

M. D. Rossellat demande que le CODIR puisse tenir compte des remarques soulevées de manière à ce qu'il puisse être ajusté et être soumis au canton qui fera certainement des remarques s'il ne va pas dans le sens souhaité pour l'allocation des subventions.

M. P. Burnier aimerait simplifier la procédure en ne tenant pas compte d'un règlement et en ne profitant pas de la manne cantonale.

M. D. Rossellat rappelle que le Canton ne demande rien, mais qu'il y a des subventions à disposition, pour autant que les gens viennent les chercher.

M. G. Produit revient en rappelant qu'il a souvent été dit que le Conseil Régional était une machine à produire des projets et des papiers. Maintenant, il a le sentiment qu'il faut s'assurer que ce qui est réalisé est juste. Il encourage l'assemblée à voter positivement le préavis avec le règlement tels que présentés, en faisant confiance au CODIR pour les points de détails.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote en soumettant en premier lieu l'amendement concernant l'amortissement sur deux ans.

L'amendement **est accepté à l'unanimité**

M. le Président soumet ensuite le préavis, tel qu'amendé, au vote.

Le préavis N° 26-13, tel qu'amendé, **est accepté à l'unanimité**

Concernant le règlement, ce dernier n'est pas validé, mais il est fait confiance au CODIR pour son application, voire légère modification, si nécessaire.

9) Dépôt de préavis

M. G. Cretegy annonce qu'il y aura deux préavis, à savoir le préavis No 27-2013 "Comptes 2012" et le No 28-2013 "Contribution de CHF 42'875.-- pour la participation 2013 aux études et fonctionnements du projet d'agglomération du Grand Genève" .

M. P. Burnand aimerait savoir s'il est juste que le Conseil Régional représente le Canton et pourquoi alors payer des participations financières.

M. G. Cretegy rappelle qu'il y a deux partenaires, à savoir le Canton et la Région, d'où cette demande de crédit.

Mme R. Schoch voudrait savoir pourquoi cette somme n'est pas inscrite au budget de fonctionnement.

M. G. Cretegy précise qu'il y a eu des modifications au niveau des structures et que, de ce fait, les montants demandés n'étaient pas encore connus lors de l'établissement du budget d'où ce préavis.

M. Lecoultre demande s'il ne faudrait pas laisser ce préavis aux bons soins de la commission des finances.

M. G. Cretegy répond qu'il y a bien la question financière, mais qu'il y a également des points concernant le contenu ou le fonctionnement.

M. P. Burnand aimerait savoir si la cheffe de projet est salariée par le canton et dans quelle mesure.

M. G. Cretegy précise que la cheffe de projet est entièrement financée par le Canton, à hauteur de CHF 76'000.--.

M. le Président passe à la nomination de la Commission ad'hoc : MM. L. Henriod (1er nommé), M. Zryd, P. Burnand, R. Lecoultre et Mme Ch. Girod sont nommés au sein de cette commission.

10) Divers

M. G. Cretegy revient sur cette journée spéciale puisque le Conseil fédéral in corpore était présent à Nyon. Il insiste sur la simplicité de la rencontre et de la convivialité de l'organisation sur la place du château avec les citoyens. Il remercie la Ville de Nyon d'avoir permis cette magnifique rencontre.

M. M. Kammermann voudrait savoir si la Fête du Sport aura toujours lieu.

M. G. Produit annonce que cette question sera prochainement débattue au sein de la commission concernée au vu des expériences pas forcément positives de ces dernières années.

Mme Ch. Girod félicite Mme F. Rattaz pour son élection au CODIR en relevant qu'il y aura à nouveau une femme dans l'Exécutif régional.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie la commune de Chésereux pour son accueil et passe la parole à M. Marc Oppliger, Vice-Syndic et délégué, qui présente en quelques mots bien pesés sa commune. Pour terminer, il invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Avant de lever la séance, M. le Président annonce que les prochaines séances se dérouleront

**le jeudi 13 juin 2013 à Perroy
et le mercredi 11 septembre 2013 dans une commune à définir**

La séance est levée à 21h45.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président

Eric Hermann



Le Secrétaire

Andres Zähringer

Arzier - Le Muids, le 29 mai 2013